

PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE

Amiens, le 26 MARS 2014

Préfecture de la Somme

Direction des Affaires Juridiques  
et de l'Administration Locale

Bureau des Élections  
et du Conseil aux Collectivités Locales

Affaire suivie par M. Fabrice Guyart

☎ 03.22.97.80.61

Fax : 03.22.97.81.93

[collectivites-locales@somme.pref.gouv.fr](mailto:collectivites-locales@somme.pref.gouv.fr)

**Le préfet de la région Picardie  
Préfet de la Somme**

à

**Monsieur le président  
du conseil régional de Picardie  
(Direction générale des services)**

**Objet :** Guide pratique des états de la dette 2014.

**P. – J. :** Une.

Par lettre du 25 mars 2013, je vous ai informé de la nécessité de compléter et de joindre des nouveaux états de la dette aux budget primitif et compte administratif de votre collectivité.

Ces documents doivent indiquer la répartition de l'encours de la dette selon la typologie élaborée par la Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales dite « Charte Gissler ».

J'ai l'honneur de vous informer qu'une version actualisée du guide pratique des états de la dette, réalisée par la direction générale des collectivités locales, est à votre disposition sur le site internet de la préfecture de la Somme, à l'adresse suivante : <http://www.somme.gouv.fr> (rubrique : Politiques publiques / Collectivités Locales / Circulaires).

Ce guide est destiné à vous apporter une aide dans le renseignement de ces annexes et à permettre une meilleure appréhension des risques encourus par la souscription des emprunts structurés.

Je vous précise également que les établissements bancaires peuvent vous fournir gracieusement, en tant que de besoin, les informations nécessaires pour renseigner ces états.

Mes services restent bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général pour les affaires régionales,



François COUDON



PRÉFET DE LA SOMME

Amiens, le 26 MARS 2014

Préfecture de la Somme

Direction des Affaires Juridiques  
et de l'Administration Locale

Bureau des Élections  
et du Conseil aux Collectivités Locales

Affaire suivie par M. Fabrice Guyart

☎ 03.22.97.80.61

Fax : 03.22.97.81.93

[collectivites-locales@somme.pref.gouv.fr](mailto:collectivites-locales@somme.pref.gouv.fr)

**Le préfet de la région Picardie  
Préfet de la Somme**

à

**Monsieur le président  
du conseil général de la Somme  
(Direction générale des services)**

**Objet :** Guide pratique des états de la dette 2014.

**P. – J. :** Une.

Par lettre du 25 mars 2013, je vous ai informé de la nécessité de compléter et de joindre des nouveaux états de la dette aux budget primitif et compte administratif de votre collectivité.

Ces documents doivent indiquer la répartition de l'encours de la dette selon la typologie élaborée par la Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales dite « Charte Gissler ».

J'ai l'honneur de vous informer qu'une version actualisée du guide pratique des états de la dette, réalisée par la direction générale des collectivités locales, est à votre disposition sur le site internet de la préfecture de la Somme, à l'adresse suivante : <http://www.somme.gouv.fr> (rubrique : Politiques publiques / Collectivités Locales / Circulaires).

Ce guide est destiné à vous apporter une aide dans le renseignement de ces annexes et à permettre une meilleure appréhension des risques encourus par la souscription des emprunts structurés.

Je vous précise également que les établissements bancaires peuvent vous fournir gracieusement, en tant que de besoin, les informations nécessaires pour renseigner ces états.

Mes services restent bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Jean-Charles GERAY

*Ben à bouy*





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Amiens, le 26 MARS 2014

Préfecture de la Somme

Direction des Affaires Juridiques  
et de l'Administration Locale

Bureau des Élections  
et du Conseil aux Collectivités Locales

Affaire suivie par M. Fabrice Guyart  
☎ 03.22.97.80.61  
Fax : 03.22.97.81.93  
[collectivites-locales@somme.pref.gouv.fr](mailto:collectivites-locales@somme.pref.gouv.fr)

**Le préfet de la région Picardie  
Préfet de la Somme**

à

**Mesdames et Messieurs les maires du département  
Mesdames et Messieurs les présidents des établissements  
publics de coopération intercommunale du département**

En communication à  
Messieurs les sous-préfets d'Abbeville, Montdidier et Péronne

**Objet :** Guide pratique des états de la dette 2014.

Par lettre du 25 mars 2013, je vous ai informé de la nécessité de compléter et de joindre des nouveaux états de la dette aux budget primitif et compte administratif de votre collectivité.

Ces documents doivent indiquer la répartition de l'encours de la dette selon la typologie élaborée par la Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales dite « Charte Gissler ».

J'ai l'honneur de vous informer qu'une version actualisée du guide pratique des états de la dette, réalisée par la direction générale des collectivités locales, est à votre disposition sur le site internet de la préfecture de la Somme, à l'adresse suivante : <http://www.somme.gouv.fr> (rubrique : Politiques publiques / Collectivités Locales / Circulaires).

Ce guide est destiné à vous apporter une aide dans le renseignement de ces annexes et à permettre une meilleure appréhension des risques encourus par la souscription des emprunts structurés.

Je vous précise également que les établissements bancaires peuvent vous fournir gracieusement, en tant que de besoin, les informations nécessaires pour renseigner ces états.

Mes services restent bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Jean-Charles GERAY